

Mémoire

Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints

Madame Julie Forget
Présidente
Monsieur Jacques Locat
Commissaire

Madame, Monsieur,

MON MÉMOIRE PORTERA SUR 3 POINTS :

- mon contexte personnel.
- l'apport des villégiateurs dans la région de la Haute Matawinie.
- mes inquiétudes face aux impacts de la mine sur la santé.

MON CONTEXTE PERSONNEL

Je suis d'une famille tissée serrée: 2 aînés, 4 enfants dans la trentaine et leur 4 conjoints, une troisième génération de 2 enfants, plus un troisième petit en route.

Nous avons longtemps cherché un lieu où nous retrouver tous ensemble en pleine nature. Nous avons été séduits par Saint-Michel-des-Saints, par la magnificence des paysages environnants, par la qualité exceptionnelle de l'air et de l'eau, par son silence et sa faune. Nous avons donc acheté en 2015 une propriété dans le domaine Lagrange avec enthousiasme et inconscients du projet minier prévu à 2.9 km. de là.

Nous nous retrouvons très souvent tous les douze à Saint-Michel-des-Saints durant les fêtes et les congés fériés et nous venons par sous-groupes avec de nombreux amis ou membres de la famille élargie, durant les 3 mois d'été-automne, durant les semaines de relâche scolaire et pendant nos vacances respectives que certains choisissent de prendre à l'automne ou en hiver.

Il est incontestable que la notion de villégiateurs calculés à 2. quelque chose par la municipalité et présents seulement du samedi matin au dimanche soir (selon les accommodements prévus par la minière) ne correspond nullement à notre réalité.

L'APPORT DES VILLÉGIATEURS DANS LA RÉGION DE LA HAUTE-MATAWINIE

Durant les premiers jours d'audience, fin janvier 2020, j'ai eu bizarrement l'impression que les représentants de la municipalité et l'équipe de NMG tentaient de minimiser l'importance de la population des villégiateurs et de leur impact économique dans la région.

Les données de la MRC Matawinie du 30 janvier 2019 font état de :

1277 logements dits permanents
et
1110 logements de villégiateurs
(à peine 167 logements de différence)

Quant à la valeur immobilière au rôle, les résidences permanentes globalisent 190, 373, 800 \$ et celles des villégiateurs 201, 877, 000 \$ les revenus de taxes foncières étant à l'avenant, je suppose.

Au-delà des données de taxations, nous et la plupart des villégiateurs que j'ai rencontrés fréquentons régulièrement les commerces locaux (Provigo, SAQ, station-service, quincaillerie, dépanneurs, pharmacie, Korvette, boutiques diverses...). Nous engageons toujours la main d'oeuvre locale pour nos travaux (fosse septique, réparations électriques, plomberie, rénovations, déneigement...). Nous louons des embarcations au Lac Taureau, parcourons les parcs régionaux, fréquentons les restaurants, etc.

De plus, nous augmentons l'apport des touristes de court-séjour en invitant régulièrement des amis chez-nous. Nombreux sont ceux qui, séduits par la région, reviennent ensuite sans nous, pour profiter des possibilités de vacances et de loisirs de la région.

Je suis convaincue que l'arrivée d'une mine à ciel ouvert aura un impact négatif important sur l'industrie récréo-touristique de la Haute-Matawinie.

La minière prétend devenir une activité touristique. Il est peu probable que les gens se déplacent dans le but premier de visiter une mine (les activités touristiques de Thedford Mines et de Malartic ne me semblent guère prospères). Ils la visiteront possiblement une fois, quelques heures à peine. Ce sont les paysages, les activités de plein air ou les particularités culturelles qui font qu'on revient encore et encore dans les lieux de villégiatures.

Les Européens et les touristes de court-séjour vont possiblement continuer à fréquenter la région, mais les villégiateurs avec résidence permanente et apport économique plus constant risquent de diminuer.

Cette population dont je fais partie recherche une nature la plus intacte possible, l'air pur, les eaux cristallines, un fond sonore fait de pépiements d'oiseaux. Ils ne se demanderont pas si la mine respecte les décibels recommandés ou si les particules fines émises dans l'atmosphère par l'activité minière sont dans les normes. Ils vont tout simplement éviter de s'installer dans une région où ces interrogations sont présentes.

Si j'avais su qu'il était question de développement minier dans la région, je ne me serais même pas déplacée pour visiter la propriété que j'ai achetée en toute innocence. Depuis que le projet minier est connu, les pancartes " À Vendre " se multiplient dans notre entourage et je n'en ai vu aucune qui affichait " Vendu ". Il m'est d'avis que le boom économique transitoire généré par une mine sera mitigé par la perte d'intérêt des villégiateurs permanents pour la région et par la détérioration à long terme de la qualité exceptionnelle de la nature.

Je voudrais enfin commenter le sondage Léger/Léger commandé par NMG.

Ce sondage n'a aucune rigueur scientifique et travestit la réalité. Son échantillonnage n'est nullement représentatif : 95% des répondants sont des résidents permanents et seulement 5% des villégiateurs alors que ces derniers représentent près de 47% des résidences du territoire.

C'est pourtant sur ce sondage que s'appuie Monsieur Desaulniers pour faire croire à l'acceptabilité sociale du projet et prétendre que seulement 9% de la population est inquiète de la venue de la mine.

MES INQUIÉTUDES FACE AUX IMPACTS DE LA MINE SUR LA SANTÉ

J'aimerais maintenant vous faire part de plusieurs de mes inquiétudes quant à l'impact de la mine sur la santé. Je suis médecin, inquiète des impacts de la mine sur ma tribu, mais aussi sur la communauté de Saint-Michel-des-Saints.

Je n'ai pas été rassurée par les informations fournies par NMG, ni par ce que j'ai lu, ni par ce que j'ai entendu lors des audiences publiques du BAPE fin janvier 2020.

1. Pollution de l'air

L'organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre international de recherches sur le cancer (CIRC) ont tous deux souligné le lien avéré entre pollution atmosphérique et risque de maladies respiratoires, de problèmes cardiaques et de cancer.

Or, la minière (chapitre 8.1 de l'EIES de SNC-Lavalin) prévoit générer 41,339 Teq Co₂ de GES pour les 18 à 24 mois de la construction. Elle prévoit des camions et de la machinerie fonctionnant au diésel pendant les 5 premières années de production

Elle souligne que seulement 19% de ses 100,000 tonnes de résidus miniers sont PGA, ce qui fait tout de même 19,000 tonnes par an pendant 25 ans, quantité qui ne me semble pas négligeable.

Le camionnage à lui seul, dû au diésel des moteurs, mais aussi à l'érosion pneumatique et à l'érosion des routes (érosion présente même lorsque les camions sont électriques), le camionnage donc émet des particules fines qui polluent l'atmosphère, celles-là mêmes considérées comme délétères par l'OMS et le CIRC.

Les risques de pollution atmosphériques pour la santé ne sont pas blancs ou noirs, inoffensifs pour tous en-deçà d'un certain seuil et soudainement dangereux lorsque ce seuil est dépassé. Ils sont plutôt comme le tabac "le danger croît avec l'usage". Ils ont aussi un impact inégal sur la population, étant particulièrement plus nocifs pour les jeunes enfants et pour ceux qui en arrachent déjà malgré l'air pur de Saint-Michel-des-Saints; les asthmatiques, les gens avec des maladies pulmonaires chroniques, les "cardiaques", les diabétiques, les cancéreux.

Je note dans le rapport de la minière que la population de Saint-Michel-des-Saints a déjà des problèmes plus nombreux que la moyenne québécoise en ce qui a trait aux maladies que je viens de mentionner.

2. Risque de contamination des eaux

NMG nous dit que son projet ne causera pas de contamination des eaux.

Or une étude Kuipers et associés pour Mining Watch Canada (janvier 2020) affirme que " le projet présente un risque élevé de contamination des eaux environnantes". Cette étude remarque également que " l'efficacité de la mesure de mitigation proposée pour confiner les déchets (...) demeure hautement spéculative " et ajoute que la présente EIES sous-estime particulièrement le risque de drainage et de contamination des eaux environnantes.

Une étude du Dr Philippe Marion (janvier 2020) souligne par ailleurs que plusieurs facteurs de risque n'ont pas été pris en compte dans l'étude d'impact de NMG notamment la possibilité d'accidents structuraux et de discontinuité géologique et les risques d'affaissement des ouvrages de confinement.

Plusieurs métaux (fer, cuivre, zinc, mercure, plomb, manganèse, nickel, fluor et baryum) ont été identifiés comme possibles contaminants des eaux dans l'étude Kuipers et associés. Or, ces contaminants peuvent avoir des impacts négatifs majeurs sur la santé.

Une étude publiée par Dr Dave St-Amour (PhD, chercheur au CHU Ste-Justine) et Dr Olivier Boucher PhD, de l'Association québécoise des neuropsychologues traite de l'impact des toxines environnementales sur le cerveau humain. Ces chercheurs font état des dommages importants sur le fonctionnement intellectuel associés à une exposition inappropriée à certains métaux :

Mercure

Suite à une contamination de la faune marine et à l'ingestion subséquente de poisson par l'humain, le mercure peut causer des troubles de vision et d'audition, des troubles moteurs et des limitations significatives du fonctionnement intellectuel.

Le site Canada.ca sur le mercure et la santé mentionne lui aussi que le méthyl-mercure (produit de la transformation du mercure par certains micro-organismes en milieu aqueux) peut causer chez les enfants une baisse du quotient intellectuel, des retards moteurs et verbaux, un manque de coordination, des problèmes de cécité, des crises d'épilepsie.

D'ailleurs la Norvège, la Suède et le Danemark ont interdit l'utilisation du mercure dans les amalgames en dentisterie, en raison des inquiétudes associées à l'effet de ce métal sur les fonctions cérébrales, rénales et endocriniennes (rapporté par l'ASEF (Association Santé Environnement France)).

Plomb

Les effets délétères du plomb sur l'organisme humain ont été bien documentés. Les Dr St-Amour et Boucher soulignent qu'il existe " une relation inverse entre la concentration de plomb dans le sang et la cognition à différents âges et ce MÊME LORSQUE LES VALEURS DE CONCENTRATION SONT JUGÉES SÉCURITAIRES PAR LES ORGTANISMES INTERNATIONNAUX DE SANTÉ"! (c'est-à-dire à des niveaux de 5 ug/dl, alors que l'OMS fixe encore la limite supérieure de sécurité à 10 ug/dl).

Les auteurs mentionnent que " l'exposition au plomb a été associée à un quotient intellectuel inférieur ", à "des problèmes d'inattention et d'impulsivité " et à " une diminution du volume de la matière grise du cerveau ".

Le rapport TENDR (2016) (réunissant plus de 50 scientifiques ainsi que la Child Neurology Society, l'Internationnal Neurotoxicologie Association, l'American College of Obstetrician and Synecologist écrit: " Scientists agree that there is no safe level of lead exposure for fetal or early childhood development" (traduction libre.. Les scientifiques s'entendent pour dire qu'il n'y a pas de niveau sécuritaire d'exposition au plomb pour le développement du fœtus et des jeunes enfants).

Manganèse

Selon le site officiel du gouvernement du Québec traitant de la contamination de l'eau d'un puits, il n'y a pas au Québec de normes pour la quantité de manganèse dans l'eau. Ce site mentionne que "certaines études montreraient qu'à des concentrations supérieures à 0.05 mg/l, le manganèse pourrait avoir des effets sur le développement neurologique de l'enfant".

Baryum

Ce même site du gouvernement québécois mentionne que "le baryum peut se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer". Il y aurait alors un risque de "problème d'hypertension et de maladies cardiovasculaires".

Alors contaminera ou ne contaminera pas?

Le projet TENDR écrit "We cannot continue to gamble with our children's health".

Quels risques sommes-nous prêts à prendre? Comment pourrions-nous surveiller la qualité de l'eau, à quelle fréquence devraient se faire les contrôles et sur quels échantillons? À quelle fréquence devrais-je faire analyser l'eau de mon puits pour éviter de constater à posteriori que mes petits-enfants ont bu une eau contaminée depuis quelques mois? La facture totale de ces tests de laboratoire, que nous souhaiterions très fréquents sur 27 années, a-t-elle été évaluée, "budgétée"?

Au-delà des problèmes de santé, le risque de contamination des eaux inquiète aussi l'Association touristique de Lanaudière. En effet Monsieur Denis Brochu, D.G. écrit :

"L'industrie touristique ne peut tolérer aucun risque de perturbation de la qualité de l'eau du Réservoir Taureau. Toute diminution de la qualité de l'eau pourrait avoir un impact majeur sur l'image et la réputation de ce plan d'eau et par conséquent sur son potentiel de développement touristique".

Enfin, je crains qu'un besoin excessif d'eau pour le fonctionnement de la minière porte atteinte à la nappe phréatique et occasionne une pénurie d'eau potable dans les puits.

3. Déversement de diésel

La minière prévoit un réservoir de diésel sur le site de la mine pour subvenir à ses besoins opérationnels. Cela implique également le transport routier du diésel par camions-citernes pour alimenter ce réservoir.

Or les rapports de déversements accidentels de diésel dans l'environnement sont très nombreux :

- 2,000 litres à Ange-Gardien en 2012 (camion-citerne qui s'est renversé sur la route).
- 700 litres dans le réseau d'égouts de Saguenay en 2013 (fuite d'un réservoir hors sol).
- 200,000 litres par Energie Valéro à Lévis en 2013.
- 100,000 litres aux Iles-de-la-Madeleine (Cap-aux-Meules) en 2014 (fuite d'un oléoduc d'Hydro-Québec).
- 28,000 litres dans le réseau d'égouts de Longueuil et dans le fleuve St-Laurent en 2015 (tuyaux rouillés).
- 5,000 à 9,000 litres sur la Côte-Nord en provenance des réservoirs d'Hydro-Québec en 2015.
- 16,000 litres en bordure du chemin de fer en direction de Fermont en 2018 (bris de génératrice).
- 1,000 litres dans l'ouest de Montréal le 24 janvier 2020 (camion défectueux).
- 14,544 litres sur les terrains de l'Institut de cardiologie de Montréal le 27 janvier 2020.

(sources : différents média cités à la section références)

Ces déversements comportent des risques de contamination des sols, des puits et de la

nappe phréatique. Étant très inflammables, les déversements de diesel présentent des risques d'explosion et des incendies (lesquelles peuvent se propager rapidement dans les milieux boisés en été).

4. Nuisance par le bruit

Une étude sur le bruit menée par la direction de santé publique de la Montérégie en 2010 donne quelques repaires sur le bruit :

20 db. : milieu très calme, voix basse

40 – 45 db. : voix normale

Le rapport note qu'à partir de 40 db. à l'extérieur, une exposition moyenne sur un an est associée à une augmentation de la tension artérielle et à des modifications de l'humeur.

Notre milieu de vie dans le domaine Lagrange est très calme. C'est la plupart du temps tout-à-fait silencieux avec parfois quelques pépiements d'oiseaux et le bruit des pas dans la neige. Ceci correspond probablement à moins de 20 db. Nous sommes cependant situés près du Chemin Matawin et l'OMS identifie la circulation routière comme la principale source de bruit au niveau des collectivités.

Durant les audiences du BAPE fin janvier 2020, le représentant de la minière a soutenu que 50 db. correspondait au bruit du chuchotement dans une bibliothèque. Le rapport de santé publique fait plutôt correspondre le chuchotement à 20 db. et le bruit de la voix normale à 40 – 45 db. C'est-à-dire que nous pourrions passer d'un milieu très silencieux à un bruit de fond correspondant à une voix humaine normale 16 heures sur 24, 5 jours et plus par semaine (car les représentants de la minière ont déjà prévu des exceptions à l'absence de transport les fins de semaine). Je suis un peu scandalisée lorsque j'entends Monsieur Desaulniers dire que cette nuisance ne sera "que 16 heures sur 24".

Une de mes connaissances me faisait remarquer le bien-être que l'on ressent lorsqu'un bruit de moteur qu'on ne remarque plus à force de l'entendre cesse soudainement. Il soutient même qu'au paradis, un moteur s'éteint à chaque seconde pendant toute l'éternité et qu'on va ainsi de soulagement en soulagement, en soulagement (!!).

5. Les risques d'accident de la route

Comme toute mère-poule, je refoule déjà une petite inquiétude lorsque mes enfants circulent sur la 131, une route à 2 voies, très sinueuse par endroits, plus dangereuse encore lorsque glacée et où des conducteurs impatients doublent parfois juste avant une courbe malgré les lignes pleines. Alors que le représentant du ministère des transports balayait du revers de la main le risque d'accidents sur la 131 (lors d'une conversation téléphonique durant les audiences du BAPE), Monsieur Réjean Gouin lui-même, maire de Saint-Michel-des-Saints rétorquait que certain tronçon de la route ne permettait pas la rencontre d'un camion avec une voiture certains jours d'hiver. Il serait surprenant que l'intensification du trafic sur la 131 n'augmente pas le risque de collision.

Quant au Chemin Matawin, c'est une petite route en terre et en "garnottes" bizarrement "patchée" de quelques petits coins d'asphalte. Le trafic y est à peu près inexistant. On y rencontre si peu de voitures que le plus grand risque de collision est l'apparition soudaine de chevreuils qui décident de traverser la voie. Ils seront d'ailleurs bien effarouchés les pauvres, de voir leur habitat naturel si bouleversé.

Cette route serait changée de façon très radicale par l'arrivée de la minière; transit de machinerie lourde, de camions-citernes pour alimenter la mine en diésel pendant au moins 7 ans, camions de transport des produits miniers, camions de livraison des divers fournisseurs de la mine, trafic des travailleurs...

6. Lien entre revenus et santé

Finalement, je voudrais faire un commentaire sur le lien un peu rapide que fait la minière entre augmentation des revenus et amélioration de la santé. NMG parle de ce lien en laissant sous-entendre que sa présence va améliorer la santé de la population de Saint-Michel-des-Saints.

Or, il a été démontré par plusieurs études américaines citées dans Les cahiers de la recherche Santé-Environnement-Travail (2016) que l'amélioration de la santé qui est associée à de meilleurs revenus est en grande partie due au fait que les gens plus fortunés vivent dans des quartiers moins pollués parce que plus éloignés des industries et des autoroutes.

Il est illusoire de penser qu'un meilleur revenu va améliorer automatiquement les problèmes respiratoires ou cardio-vasculaires. Cela passe davantage par un travail de sensibilisation et d'éducation de la part des différents acteurs sociaux.

CONCLUSION

Compte-tenu que :

- ce projet comporte des risques pour la santé et la sécurité des citoyens
- qu'il provoquerait une augmentation certaine de la pollution environnante pour les décennies à venir
- ce projet risque de nuire à la vocation récréo-touristique de la région, laquelle est en plein essor et constitue une richesse économique à très long terme
- la nécessité de production de graphite supplémentaire pour l'avenir de la voiture électrique n'a pas été démontrée : la quantité mondiale de graphite est importante et le marché possiblement déjà saturé; l'utilisation du graphite synthétique entre en compétition avec le graphite naturel; le développement de nouvelles technologies pour les voitures électriques rendra possiblement inutile l'utilisation même du graphite dans leur fabrication
- il existe des risques de dérapage si les innovations technologiques ou les ressources financières ne sont pas au rendez-vous dans 7 ans. Y aurait-il à ce moment de nouvelles études d'impact? Les activités de la mine cesseraient-elles pendant cette nouvelle étude ou serions-nous devant le problème du "pied-dans-la-porte", des "risques financiers trop importants", etc.
- l'efficacité de la halde de co-disposition demeure séduisante mais hypothétique
- la surveillance de la mine, de ses impacts humains et environnementaux, du respect de ses engagements serait exigeante et coûteuse et reposerait en partie sur la bonne foi et la collaboration de la minière (laquelle serait de toute évidence en conflit d'intérêts).
- la relance économique amenée par la mine serait temporaire et suivie d'une contraction économique, laissant des cicatrices durables sur le milieu naturel et obligeant les employés de la mine à s'expatrier ou se recycler dans un nouveau domaine

Je trouve inacceptable le projet de mine à ciel ouvert de NMG en Haute-Matawinie.

Suzanne Thibault

Références

- Sites de l'Organisation mondiale de la santé.
- Risques de contamination de l'eau associée à l'enfouissement des déchets miniers à court et à long terme. A. R. Kuipers, James et Kuipers and associates pour Mining Watch Canada janvier 2020.
- Analyses des risques pour l'environnement, les eaux de surface et les eaux souterraines par Dr Philippe Marion pour Mining Watch Canada (janvier 2020).
- Canada.ca. Le mercure et la santé humaine (site Internet).
- ASEF (Association Santé Environnement France).
- Site officiel du gouvernement du Québec traitant de la contamination de l'eau d'un puits.
- Projet TENDR : Targeting Environmental Neuro-Developmental Risks : The TRENDR Consensus statment dans Environnemental Health Perspectives Vol 124 no.7. Juillet 2016.
- Position de l'Association touristique de Lanaudière par Denis Brochu, D.G. (document disponible sur le site du BAPE).
- Info@aqnp.ca AQNP (Association québécoise des neuropsychologues): Substances toxiques, Dr Dave St-Amour et Dr Olivier Boucher.
- Extranet.santemonteregie.qc.ca Aéroport de Saint-Hubert, Analyse des impacts potentiels du bruit aux abords de l'aéroport sur la santé des gens vivants à proximité, Jocelyne Sauvé md, directrice de santé publique en collaboration avec notamment Dr Louise Lajoie, médecin spécialiste.
- WWW.anses.fr Les cahiers de la recherche 7 Santé-Environnement-Travail. Santé et pollution atmosphérique (juin 2006) .

Pour les déversements de diésel : les médias :

- La voix de l'Est 5 avril 2012.
- Le Quotidien 8 mars 2013.
- Îles-de-la-Madeleine.com.Actualités 11 septembre 2019.
- Ici Radio Canada 26 janvier 2016.
- HUFFPOST 28 avril 2016
- La Presse septembre 2015.
- Radio-Canada Ici Côte Nord 10 février 2018.
- Nouvelles TNA 24-01-2020
- Journal Métro 27-01-2020
- Ici Radio-Canada 14-01-2015